

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

EXTRAIT

Présent(s) : 138

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

Représenté(s) : 39

Votant(s) : 177

Excusé(s) : 15

Absent(s) : 14

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 20 septembre 2024, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUDVILLE, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Fabien CHARPENTIER, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Sarah DA COSTA, M. Alain DE CEULENEER, Mme Marie DEPAQUY, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), Henri DARCO (suppléant de M. Thierry DESIRA), M. Frédéric WUIBOUT (suppléant de M. Jérôme FORTIER), Mme Céline OUDIN (suppléant de M. Didier HENRIET), Mme Estelle SAVOUROUX (suppléant de M. Thierry JOBART), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Marie-Hélène BASTOGNE a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Nathalie BELAMY a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Romain BONHOMME a donné pouvoir à Christophe MAHUET, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Philippe CHARDONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Valérie CHAUMET a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Jeanne JACQUET a donné pouvoir à Ghislaine LECLERE, Mme Cathy LAURIN a donné pouvoir à Colette MACQUART, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Julien LEPITRE a donné pouvoir à Michel SUPPLY, Mme Zabbaou LIMAN a donné pouvoir à Dominique LEDEME, Mme Catherine MALAISIÉ a donné pouvoir à Nadine POULAIN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Touria DOUAH, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Frédéric MASSONOT, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Randa DIYA, M. Guy RIFFÉ a donné pouvoir

à Francis BLIN, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Jean-Marc ROZE a donné pouvoir à Nathalie MIRAVETE, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Patricia DURIN, M. Patrick TCHANGA a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Freddy THOMAS a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Jean-Marie VIEVILLE

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Thierry BRIANÇON, M. Christophe CORBEAUX, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Sébastien DOLÉ, Mme Kim DUNTZE, M. Jean-Louis FARARD, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, M. Alain HIRault, M. Jean MICHEL, M. Dominique POTAR, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. André TETENOIRE

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Jacky CHOPIN, Mme Cécile CONREAU, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, M. Christophe BLOT, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Alban DOMINICY, M. Charles GERMAIN, M. André JACOB, Mme Muriel JACQUIOT, Madame Ghislaine LECLERE, M. Thierry LEROUX, M. Dimitri OUDIN, Mme Nadine POULAIN, M. Daniel VAQUETTE, M. Bernard WEILER

Secrétaire : Claudine ROUSSEAUX

Vice Secrétaire : Katia BEAUJARD

Votes :

Pour : 161 Contre : 0 Abstention : 3

**PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE DU CENTRE-VILLE DE REIMS
RÉVISION ALLÉGÉE N°4 DU PLU
BILAN DE LA CONCERTATION COMMUNE ET ARRÊTS DE PROJET**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L.631-1 à L.631-4, et R.631-1 à D.631-11,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-31 à L.153-34, R.153-11 et R.153-12,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims, approuvé le 27 juin 2024,

Vu la délibération n°CM-2019-161 du Conseil municipal de Reims du 25 juin 2019, émettant un avis favorable sur le projet de classement du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims,

Vu sa délibération n°CC-2019-125 du 27 juin 2019 approuvant la proposition de classement du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims,

Vu l'arrêté du Ministre de la Culture du 28 mai 2020, portant classement du site patrimonial remarquable de Reims, paru au Journal Officiel du 7 juin 2020,

Vu la délibération n°CM-2021-186 du Conseil municipal de Reims du 22 juin 2021, sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims, la révision allégée du plan local d'urbanisme de Reims, et proposant des modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2021-170 du 24 juin 2021, prescrivant l'élaboration du PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims, la révision allégée du PLU de Reims, et définissant les modalités communes de concertation,

Considérant que le PVAP du centre-ville de Reims a été élaboré en association avec l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant que l'élaboration du PVAP du centre-ville de Reims et la révision allégée du PLU ont fait l'objet d'une évaluation environnementale conjointe,

Considérant que la commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables de Reims a été consultée durant l'élaboration du plan,

Vu la délibération n°CM-2024-286 du Conseil municipal de Reims du 23 septembre 2024, émettant un avis favorable au bilan de concertation commune, au dossier d'arrêt de projet du PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims, au dossier d'arrêt de projet de la révision allégée n°4 du PLU de Reims,

Vu le bilan de la concertation commune à l'élaboration du PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims et à la révision allégée n°4 du PLU de Reims,

Vu le projet de PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims,

Vu le projet de révision allégée n°3 du PLU de Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 19 septembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'arrêter le bilan de la concertation commune à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims et à la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Reims (PLU), tel qu'annexé,

d'arrêter le projet de PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims, tel qu'annexé,

d'arrêter le projet de révision allégée n°4 du PLU de Reims, tel qu'annexé,

de saisir le préfet afin que le projet de PVAP du centre-ville de Reims soit soumis pour avis à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture,

de soumettre pour avis, lors d'un examen conjoint, ledit projet de révision allégée aux personnes publiques associées conformément à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme,

de soumettre les projets de PVAP du site patrimonial remarquable du centre-ville de Reims et de révision allégée n°4 du PLU de Reims à enquête publique.

Conformément au Code de l'Urbanisme et au Code du Patrimoine, le dossier définitif des projets de PVAP et de projet de révision allégée n°4, tel qu'arrêtés par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site internet de la Ville de Reims, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- bilan de la concertation commune,
- évaluation environnementale commune,

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :

- rapport de présentation,
- règlement graphique (4 plans),
- règlement écrit,
- annexe : liste des essences recommandées,

Révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Reims

- rapport de présentation – tome 3 : Recensement patrimonial,
- additif au rapport de présentation – Révision allégée n°4,
- plans de zonage 9 10, 13, 14, 18, 19,
- règlement écrit,
- annexe au règlement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Claudine ROUSSEaux

Le Vice-Secrétaire
Katia BEAUJARD



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 30 septembre 2024 et de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024.